

# Les Infos de Base

mercredi 19 mai 2004  
volume 7, numéro 17  
ISSN 1492-0670



Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

### 2 ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup> — formation continue gratuite

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 20 du 19 mai 2004.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 20 du 19 mai 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 20 du 15 mai 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du 28 avril 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 17 du 24 avril 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2003.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'Agence métropolitaine de transport*, L.R.Q., c. **A-7.02**, a. 99.3.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 1°.

*Loi sur le bâtiment*, L.R.Q., c. **B-1.1**, a. 203.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 2°.

*Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q., c. **C-11.4**, ann. C, a. 61.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 3°.

*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 29.2.1, 29.14.1.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 4°.

*Code de la sécurité routière*, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 21, 39.1, 59, 84, 92.1, 141, 194, 194.1, 194.2, 209.2, 209.22, 598, 611.1, 621, 648, 648.2.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, aa. 1-7, 8 (partie), 9-15.

*Code de procédure pénale*, L.R.Q., c. **C-25.1**, aa. 14, intitulé de la section I du chapitre XIII, 333, 345.1-345.3, 363, 364, 365, 366, 366.1, 366.2, 367.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, aa. 16-25.

*Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 10.10, 14.12.1.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 5°.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, L.R.Q., c. **C-37.01**, a. 223.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 6°.

*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, L.R.Q., c. **C-37.02**, a. 210.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 7°.

*Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., c. **C-72.01**, a. 84.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 8°.

*Loi sur la sécurité civile*, L.R.Q., c. **S-2.3**, a. 133.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 9°.

*Loi sur la sécurité incendie*, L.R.Q., c. **S-3.4**, a. 157.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 10°.

*Loi sur les sociétés de transport en commun*, L.R.Q., c. **S-30.01**, a. 149.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 11°.

*Loi sur les véhicules hors route*, L.R.Q., c. **V-1.2**, a. 68.

*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, L.Q. 2003, c. 5, a. 26, par. 12°.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement 1 sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère*

*de la Santé et des Services sociaux*, [R.R.Q., c. **M-19.2**, r. 4.4], aa. 2, 2.1;

*Règlement sur la division en groupes des producteurs d'ovins*, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 100.1], aa. 2, 5, ann. 1;

*Règlement sur la contribution des producteurs de veaux lourds pour fin de promotion et de publicité*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 12.2], a. 2;

*Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 2], titre, aa. 8, 10, 11, 11.1, 13, 16, 16.2, 16.3, 19.1-19.4, 32, 35;

*Règlement sur les permis relatifs aux sports de combat*, [R.R.Q., c. **S-3.1**, r. 2.2], aa. 27, 33, 35.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup> — formation continue gratuite

Avec le retour du printemps, faites le ménage de vos connaissances pour l'utilisation de notre logiciel avec notre offre de formation continue gratuite!

Nous vous offrons deux méthodes pour rafraîchir vos connaissances :

Utilisez notre **service d'assistance téléphonique sans frais** : donnez-nous un coup de fil pour mettre à jour, en quelques minutes, une technique de recherche ou d'impression;

Profitez d'une **formation gratuite et personnalisée à vos bureaux**: une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche.

Vous avez en main la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale** sur le marché. Utilisez-la pleinement!